



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE  
5 DÉCEMBRE 2022**

Assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue le lundi 5 décembre 2022 à 8 h 30 au siège social de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, situé au 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, et à laquelle ont assisté :

M. Eugène Jolicoeur, vice-président  
M. Daniel Aucoin, membre  
Mme Lise Gagnon, membre

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, secrétaire-trésorière  
Mme Valérie Foucault, assistante secrétaire-trésorière  
M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies RAIM

**RÉSOLUTION NO : E93-12-2022  
(Ouverture de l'assemblée)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Aucoin  
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

**QUE** l'assemblée soit ouverte.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO : E94-12-2022  
(Adoption de l'ordre du jour)**

---

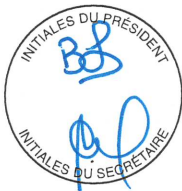
IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur  
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Autorisation – Facturation d'une quote-part supplémentaire à la ville de Mascouche – Projet de reconstruction du poste Blériot II;
4. Période de questions;
5. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

**RÉSOLUTION NO : E95-12-2022**

**(Autorisation – Facturation d'une quote-part supplémentaire à la ville de Mascouche – Projet de reconstruction du poste Blériot II)**

---

**ATTENDU** la résolution E49-06-2021 pour l'adoption du règlement d'emprunt numéro 123 décrétant des travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II et de réhabilitation de la conduite de refoulement et autorisant un emprunt au montant de 7 477 500 \$;

**ATTENDU QUE** la RAETM a demandé des soumissions publiques pour la réalisation de ces travaux (RAETM-2022-004);

**ATTENDU QUE** sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 22 novembre 2022 et que la soumission la plus basse conforme est au montant de 7 727 000,00 \$ (t.t.c.);

**ATTENDU QUE** la RAETM a également demandé des soumissions sur invitation pour le contrôle des matériaux dont l'estimation s'élève à 55 889,35 \$ (t.t.c.);

**ATTENDU QUE** le montant de l'emprunt du règlement 123 est insuffisant pour permettre à la Régie d'octroyer ces contrats et qu'il y a lieu de demander des fonds supplémentaires à la ville de Mascouche;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur

APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

**QUE** le conseil d'administration de la RAETM autorise la facturation d'une quote-part dédiée exceptionnelle au montant de 250 000 \$ à la ville de Mascouche en guise de paiement comptant dans le cadre du règlement 123 pour le projet reconstruction du poste de pompage Blériot II et de réhabilitation de la conduite de refoulement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO : E96-12-2022**

**(Levée de l'assemblée)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Daniel Aucoin

**QUE** l'assemblée soit et est levée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



Président



Secrétaire-trésorière